

NOMENCLATURE : 5 - 2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023

CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION
D’UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E)

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB01_29032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Par lettre en date du 2 février 2023, reçue le 17 février 2023, Monsieur Gaëtan BERNA a fait part de sa décision de cesser ses fonctions de conseiller municipal.

En application des dispositions combinées des articles L. 2121-4 et L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est devenue définitive le 17 février 2023.

En vertu des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, *"le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit"*.

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur Gaëtan BERNA au sein de notre Assemblée.

Mme Corinne SOLTYS, venant immédiatement après Mr BERNA, Mr Pascal GARDIN venant immédiatement après Mme SOLTYS, puis Mme Marylène BOEYKENS venant immédiatement après Mr Pascal GARDIN, remplissaient la condition énoncée à l'article L.270 du Code Electoral mais ont fait part de leur volonté de ne pas assurer cette fonction.

Par conséquent, Monsieur Frédéric KRAJEWSKI remplissant cette condition à la suite de Monsieur Gaëtan BERNA sur la liste « AGIR POUR LENS » est donc désigné pour assurer les fonctions de conseiller municipal et est installé en cette qualité.

⇒ Le Conseil Municipal prend acte

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Magali LOURDELLE

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

=====

SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etai^{ent} présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etai^{ent} excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etai^{ent} absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.